Le Sénat dispose des pouvoirs étendus au Burundi

PANA,Â 20 juillet 2020 Bujumbura, Burundi - Le collÃ¨ge des conseillers communaux avait rendez-vous, lundi, avec lâ€™Ã©lection de nouveaux membres du SÃ©nat burundais, nanti de pouvoirs Ã©tendus par rapport Ã la Chambre basse du parlement (AssemblÃ©e nationale) et Ã l'exÃ©cutif, Ã la lecture de la loi fondamentale du pays.

Au-delÃ de la mission premiÃ¨re de contrÃ´le de l'action gouvernementale, de propositions dâ€™amendement des projets de lois gouvernementales quâ€™il partage avec la Chambre basse du parlement, le SÃ©nat burundais a des prÃ©rogatives particuliÃ¨res. Il sâ€™agit, entre autres, du contrÃ´le de la reprÃ©sentativitÃ© ethnique, de genre et de rÃ©gion dans l'administration publique et les corps de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ©. Le SÃ©nat a encore le privilÃ¨ge d'approuver les nominations aux postes les plus importants de la RÃ©publique. Ainsi, les nominations proposÃ©es par le PrÃ©sident de la RÃ©publique ne deviennent effectives que si elles sont approuvÃ©es par le SÃ©nat, notamment les chefs des corps de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ©, les gouverneurs de province, les ambassadeurs, l'Ombudsman (MÃ©diateur de la RÃ©publique). L SÃ©nat a encore le dernier mot sur la nomination des membres du Conseil supÃ©rieur de la Magistrature, ceux de la Cour SuprÃªme ou de la Cour Constitutionnelle. Il faut, par ailleurs, lâ€™aval du SÃ©nat pour la nomination du Procureur gÃ©nÃ©ra la RÃ©publique, des magistrats du Parquet gÃ©nÃ©ral de la RÃ©publique, des prÃ©sidents de la Cour d'appel, de la Cour administrative et du Procureur gÃ©nÃ©ral prÃ¨s la Cour d'appel. La nomination des prÃ©sidents des Tribunaux de grande instance, du Tribunal de commerce, du Tribunal du travail et des procureurs de la RÃ©publique passe Ã©galement par le SÃ©nat. A ce titre, les spÃ©cialistes du droit prÃ©sentent le SÃ©nat burundais comme une assemblÃ©e lÃ©gislative hautemen politique. Un dÃ©bat non tranchÃ© oppose encore les tenants du Â« bicamÃ©ralisme de faÃ§ade Â» au Burundi oÃ¹, rarement le SÃ©nat et lâ€™AssemblÃ©e nationale ont divergÃ© sur des propositions de lois gouvernementales. Lâ€™on sâ€™attend Ã nouvelle lÃ©gislature soit encore monotone, avec des institutions parlementaires largement dominÃ©es par le Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie/Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD, parti-Etat). La nÃ©cessitÃ© SÃ©nat pose encore des questions de moyens financiers dans un pays aux ressources limitÃ©es.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});